

# Repères & Analyses

## Études



## La récurrence au chômage

### vue au travers des inscriptions à Pôle emploi

La récurrence au chômage des demandeurs d'emploi est un phénomène de grande ampleur : plus de 70 % des inscrits en 2004 sur les listes de l'ANPE ont connu d'autres inscriptions au cours d'une période de quatre ans. Si environ la moitié des demandeurs d'emploi ne s'est réinscrite qu'une ou deux fois, près de 23 % comptent au moins trois réinscriptions. Pour ceux affectés par la récurrence, la durée d'inscription cumulée atteint 19 mois au lieu de 13 mois en moyenne pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Le fait d'avoir été, par le passé, en situation de récurrence augmente particulièrement le risque de l'être à nouveau. Avoir moins de 25 ans ou être de nationalité étrangère, provenant d'un pays hors de l'Union européenne, accroît également de façon significative le risque de récurrence.

Un groupe de demandeurs d'emploi représentant environ 15 % des inscrits est très affecté par la répétition des épisodes de chômage : ils connaissent en moyenne cinq inscriptions au cours des quatre années pour une durée cumulée s'élevant à 26 mois. Les ouvriers, les personnes peu ou pas diplômées ou encore les bénéficiaires du RMI sont surreprésentés dans ce groupe. Pour autant, quelles que soient leurs caractéristiques sociodémographiques ou le métier recherché, toutes les catégories de demandeurs d'emploi sont exposées au risque de récurrence au chômage.

L'importance du chômage se mesure le plus souvent par son niveau (taux de chômage, nombre de chômeurs, effectifs des demandeurs d'emploi inscrits) et sa variation dans le temps. Deux autres dimensions sont également fondamentales pour l'analyse du marché du travail et de la situation des chômeurs : la durée des épisodes de chômage et leur répétition au fil du temps. La répétition des épisodes de chômage est communément désignée par la « récurrence au chômage ».

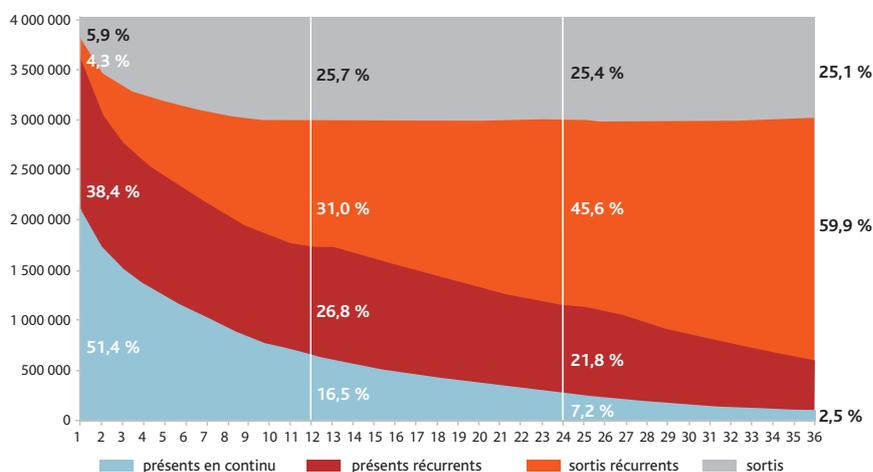
Le rapport du Conseil national de l'information statistique (CNIS) diffusé en juin 2008,

« Emploi, chômage et précarité » a souligné la nécessité de compléter les indicateurs existants par des indicateurs sur les trajectoires des demandeurs d'emploi et sur la récurrence au chômage.

En tant qu'opérateur d'intermédiation et producteur de données et d'analyses sur le marché du travail, Pôle emploi s'intéresse particulièrement à la récurrence. La mesure de l'ampleur du phénomène, la connaissance de ses modalités et des publics concernés sont en effet indispensables pour adapter au mieux les interventions du service public de l'emploi.

Graphique 1

Variation du nombre et de la situation des demandeurs d'emploi mois par mois



Champ : cohorte inscrits catégories 1, 2 et 3 en 2004, France métropolitaine  
 Source : Pôle emploi - SFHS 2007, échantillon au 10<sup>e</sup>

Les résultats des travaux statistiques présentés ici proviennent de l'exploitation de données administratives enregistrées par Pôle emploi et restituées via le Fichier historique statistique des demandeurs d'emploi [cf. encadré 1].

### Près des trois quarts des inscrits en 2004 ont connu ou vont connaître la récurrence

La récurrence, définie par le fait d'avoir connu plus d'une inscription au cours de la période considérée, est une situation très fréquente parmi les quatre millions de personnes qui se sont inscrites à Pôle emploi au cours de l'année 2004 [cf. encadré 2]. En effet, près de 43 % des inscrits de 2004 l'avaient déjà été au cours des douze mois précédents. Trois ans après, la proportion de demandeurs d'emploi récurrents atteint 72 % [cf. graphique 1].

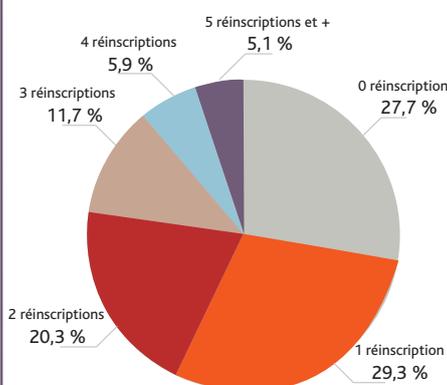
Parallèlement, la proportion des « présents en continu » [cf. encadré 3] se réduit fortement et celle des « sortis » se stabilise autour de 25 % dès le 12<sup>e</sup> mois. Cela traduit le fait qu'un quart seulement des demandeurs d'emploi inscrits au cours de l'année 2004 sort du chômage dans un délai d'un an et ne se réinscrit pas à Pôle emploi au cours des trois ans qui suivent.

### Le plus souvent une ou deux réinscriptions au cours des quatre années

29 % des demandeurs d'emploi inscrits en 2004 connaissent une seule réinscription alors que 20 % en comptent deux au cours des quatre années d'observation. Ce sont les situations de récurrence les plus fréquentes. Néanmoins, près de 23 % des demandeurs d'emploi se sont réinscrits au moins trois fois au cours de cette période de quatre ans [cf. graphique 2].

Graphique 2

### La fréquence des réinscriptions des demandeurs d'emploi



Champ : cohorte inscrits catégories 1, 2 et 3 en 2004, France métropolitaine  
Source : Pôle emploi - SFHS 2007, échantillon au 10<sup>e</sup>

### Encadré 1

#### Le Fichier historique statistique

Le Fichier historique statistique des demandeurs d'emploi (FHS) est extrait de la base opérationnelle de gestion des dossiers des demandeurs d'emploi (Gide). Dans ce fichier sont conservées les informations relatives aux demandes d'emploi successives de toutes les personnes inscrites à Pôle emploi sur une période de dix ans.

Les données utilisées pour la réalisation de cette étude sont issues du « Super fichier historique statistique » (SFHS), arrêté au 31 décembre 2007. Elles portent sur la France métropolitaine. Le SFHS est un fichier résultant d'un traitement spécifique appliqué une fois par an aux données du Fichier historique statistique, afin de fusionner les inscriptions des demandeurs d'emploi ayant déménagé et changé de zone Assedic. Ainsi dans le SFHS, les trajectoires sont mieux décrites que dans le FHS et permettent d'analyser de façon plus fiable le phénomène des réinscriptions.

Tableau 1

### Part des demandeurs d'emploi récurrents en fonction de l'âge, du niveau de formation, de la qualification et de l'indemnissabilité

Caractéristiques		%
Âge	Moins de 25 ans	75,8
	25-34 ans	74,4
	35-49 ans	72,3
	50 ans et plus	54,7
Niveau de formation	Inférieur au CAP / BEP	74,9
	CAP / BEP	76,4
	Bac	73,8
	Bac +2	69,0
	Supérieur à Bac +2	60,9
Qualification	Ouvriers non qualifiés	81,2
	Ouvriers qualifiés	75,8
	Employés non qualifiés	77,4
	Employés qualifiés	72,5
	Agents de maîtrise et techniciens Ingénieurs et cadres	65,3 53,6
Indemnissabilité	Indemnissables	71,5
	Non indemnissables	87,6

Champ : cohorte inscrits catégories 1, 2 et 3 en 2004, France métropolitaine  
Source : Pôle emploi - SFHS 2007, échantillon au 10<sup>e</sup>

### Les activités réduites se stabilisent au 12<sup>e</sup> mois

Certains demandeurs d'emploi, tout en restant inscrits à Pôle emploi, déclarent des heures d'activités réduites, de courte durée (78 heures au plus dans le mois), ou de longue durée (plus de 78 heures).

La part des personnes exerçant des activités réduites pour les deux sous-populations concernées (les « présents en continu » et les « présents récurrents ») diverge à partir du 12<sup>e</sup> mois : elle s'accroît parmi les « présents en continu » tandis qu'elle reste stable pour les « présents récurrents ».

Ces résultats témoignent de comportements qui se différencient au fil du temps : les demandeurs d'emploi « présents en continu » qui à partir du 12<sup>e</sup> mois sont des chômeurs de longue durée, combinent inscription à Pôle emploi et recours croissant aux activités réduites. Quant aux « présents récurrents », ils alternent périodes d'inscription et périodes d'emploi. Ces divergences sont en partie le

reflet de situations proches sur le marché du travail, la distinction portant sur le choix de rester ou non inscrit à Pôle emploi pendant les périodes de travail temporaires ou de courte durée<sup>(1)</sup>.

### Des durées d'inscription cumulées plus élevées pour les demandeurs d'emploi récurrents

En fin de période, la durée moyenne d'inscription des récurrents est de 19 mois contre 13 mois en moyenne pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Cette durée cumulée s'accroît en fonction du nombre d'inscriptions, passant de 17 mois pour une seule réinscription à 21 mois pour au moins trois réinscriptions. Pour mieux décrire la situation des demandeurs d'emploi récurrents, les durées de leurs différentes périodes d'inscription ont été cumulées sur une période glissante de quatre ans<sup>(2)</sup>. En effet, la durée d'inscription généralement utilisée dans la statistique du

(1) - Les données du SFHS ne permettent pas de connaître les emplois effectivement occupés en dehors des périodes d'inscription. Mais, sur la base des résultats fournis par l'enquête « sortants » de Pôle emploi, on peut avancer l'hypothèse qu'au moins la moitié des sorties de listes correspond à des reprises d'emploi.

(2) - Qui tient compte, pour ceux qui avaient été inscrits au cours des 12 mois précédents leur inscription en 2004 de la durée de chômage cumulée sur cette période.

marché du travail, notamment pour mesurer le chômage de longue durée, est calculée sur la base de la durée de la dernière demande en cours. L'indicateur mesure une durée d'inscription continue puisque toute sortie de liste, même de courte durée, remet le compteur d'ancienneté à zéro.

### Quel que soit le public, la récurrence concerne plus d'un demandeur d'emploi sur deux

Si l'on observe des écarts significatifs selon l'âge, le niveau de formation ou de qualification ainsi que l'indemnité<sup>(3)</sup>, la part des demandeurs d'emploi récurrents est toujours supérieure à 50 % [cf. tableau 1]. Il en est de même selon le métier recherché : aux extrêmes, 80 % des demandeurs d'emploi inscrits dans les métiers de l'agriculture et de la pêche sont exposés à la récurrence alors que celle-ci ne concerne que 52 % des demandeurs d'emploi inscrits en tant que cadres techniques de l'industrie. Les seniors sont moins exposés (55 %), d'une part parce qu'ils sont davantage soumis au chômage de longue durée et d'autre part parce qu'ils sortent souvent pour cause de retrait définitif d'activité (en accédant à une dispense de recherche d'emploi ou à la retraite).

### La récurrence s'autoalimente

Plus un demandeur d'emploi a eu des inscriptions multiples dans le passé, plus il en aura à l'avenir. Le fait d'avoir eu trois inscriptions et plus multiplie par 2,4 le risque de récurrence, celui d'en avoir eu deux multiplie encore par 1,6 le risque de récurrence [cf. tableau 2 et encadré 2]. Le nombre d'inscriptions passées est en effet la variable qui contribue le plus à l'augmentation du risque de récurrence. Cette variable comptabilise le nombre d'inscriptions d'un demandeur d'emploi sur une période de 12 mois précédant la date d'inscription dans la cohorte 2004. Les demandeurs de nationalité étrangère (hors Union européenne) se situent également parmi les plus vulnérables. Leur rapport des « chances » multiplie par 1,5 le risque de récurrence. Les autres caractéristiques qui contribuent à augmenter le risque de récurrence sont, par ordre d'importance : être âgé de moins de 25 ans, rechercher un métier dans la restauration ou comme professionnel de l'intervention sociale et culturelle, être non indemnisable, bénéficiaire du RMI ou ouvrier non qualifié. Symétriquement, quelques variables diminuent le risque de récurrence. La recherche d'un emploi en CDI à temps partiel, le fait d'avoir plus de 35 ans, la recherche d'un métier dans le domaine informatique ou dans celui des services aux personnes, le bénéfice d'une durée d'indemnité longue (plus de 36 mois) et la détention d'un niveau de qualification et de formation élevée (qualification cadre et niveau de formation supérieur à Bac+2). Les rapports des « chances » de ces catégories de demandeurs d'emploi sont du même ordre de

Tableau 2

### Risque d'être demandeur d'emploi récurrent au cours des 36 mois après l'inscription de 2004

Variables les plus significatives	Rapport des « chances »	Probabilité d'être récurrent	Variation de probabilité (en points)
Nombre d'inscriptions passées : 3 inscriptions et plus	2,36	64,9 %	20,9
Nombre d'inscriptions passées : 2 inscriptions	1,58	55,4 %	11,4
Nationalité : étrangère hors Union européenne	1,49	53,9 %	9,9
Age : moins de 25 ans	1,30	50,6 %	6,6
Métier recherché : personnel de la restauration	1,28	50,1 %	6,1
Nombre d'inscriptions passées : 1 inscription	1,26	49,8 %	5,8
RMI : bénéficiaire	1,25	49,5 %	5,5
Indemnité : non indemnisable	1,18	48,1 %	4,1
Métier recherché : professionnel de l'intervention sociale et culturelle	1,17	47,9 %	3,8
Niveau de qualification : ouvrier non qualifié	1,15	47,5 %	3,8
<b>Demandeur de référence<sup>(4)</sup></b>		<b>44,0 %</b>	
Age : 35-44 ans	0,90	41,3 %	-2,7
Métier recherché : personnel des services aux personnes	0,90	41,3 %	-2,7
Niveau de qualification : cadre	0,88	40,9 %	-3,1
Région : Ile-de-France	0,86	40,4 %	-3,6
Nationalité : étrangère Union européenne	0,85	40,1 %	-3,9
Niveau de formation : supérieur à Bac+2	0,81	38,9 %	-5,1
Durée d'indemnité : longue (plus de 36 mois)	0,80	38,6 %	-5,4
Métier recherché : professionnel de l'informatique	0,79	38,4 %	-5,6
Age : 45-54 ans	0,77	37,8 %	-6,2
Catégorie : 2 (recherche d'un CDI à temps partiel)	0,77	37,6 %	-6,4

Champ : cohorte inscrits catégories 1, 2 et 3 en 2004, hors 55 ans et plus, France métropolitaine  
Source : Pôle emploi - SFHS 2007

**Guide de lecture :** un demandeur de moins de 25 ans a 1,3 fois plus de risque d'être récurrent qu'un demandeur ayant entre 25 ans et 34 ans tandis que s'il a entre 45 ans et 54 ans, il a 0,8 fois moins de risque (rapport de chances). Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire pour un individu qui possède toutes les caractéristiques du demandeur de référence, la probabilité d'être récurrent augmente de 7 points s'il est âgé de moins de 25 ans, tandis qu'elle diminue de 6 points s'il a entre 45 et 54 ans.

### Encadré 2

#### Champ et méthodes

L'étude porte sur la population de demandeurs d'emploi qui s'est inscrite en 2004, désignée par le terme « cohorte 2004 ». Certains résultats ont été obtenus par l'analyse de l'exhaustivité de cette population, d'autres reposent sur l'exploitation d'un échantillon au 10<sup>e</sup>. Pour la régression logistique et la typologie, les demandeurs âgés de 55 ans et plus ont été retirés. En effet, leur sortie des listes est plus souvent liée à un retrait d'activité qu'à une reprise d'emploi.

La période d'observation a été limitée à 12 mois avant l'inscription de 2004, et 36 mois après (soit jusqu'à la fin de l'année 2007 incluse pour les demandeurs d'emploi inscrits à la fin de l'année 2004). La période totale porte ainsi sur quatre années glissantes.

La régression logistique modélise le risque de récurrence en isolant l'effet propre de chacune des caractéristiques individuelles. Elle permet de calculer la probabilité d'être récurrent, c'est-à-dire de se réinscrire au moins une fois dans les 36 mois qui suivent la première inscription, pour un demandeur d'emploi de référence et d'observer la variation de cette probabilité en modifiant chacune des caractéristiques étudiées une par une.

La typologie a été effectuée sur la base des seuls demandeurs récurrents soit 72 % de la cohorte d'origine (environ 2 900 000 personnes). La méthode retenue est une analyse en composantes principales, suivie d'une classification mixte. Les variables retenues sont, d'une part la fréquence des inscriptions (nombre d'inscriptions sur les 12 mois avant et sur les 36 mois après l'inscription de 2004) ; d'autre part la durée des inscriptions (durée cumulée sur les 12 mois avant l'inscription de 2004, durée de l'inscription de 2004, durée cumulée sur 36 mois des inscriptions postérieures à celle de 2004).

(3) - Au moment de l'inscription, toutes les informations permettant de déterminer le droit à l'indemnité n'ont pas encore été vérifiées. En attendant de savoir si le demandeur sera effectivement indemnisé, nous savons s'il est indemnisable.

(4) - Demandeur de référence : une femme âgée de 25 à 34 ans, de nationalité française, non handicapée, résidant hors d'Ile-de-France, avec un diplôme de niveau Bac, ayant une qualification d'employée qualifiée, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée et à temps plein (catégorie 1), étant indemnisable pendant une durée de 21 mois à 30 mois, non bénéficiaire du RMI, s'inscrivant à Pôle emploi suite à un licenciement et n'ayant pas eu d'inscription aux cours des 12 mois précédant l'inscription de 2004, recherchant un emploi en tant que personnel des services administratifs et déclarant avoir de 2 à 5 ans d'expérience dans ce domaine professionnel.

grandeur; ils multiplient seulement par 0,8 ou 0,9 le risque d'être récurrent. Les modélisations d'un risque de récurrence associé à un nombre de réinscriptions supérieur à 1 ne font pas apparaître de nouveaux facteurs de risques, mais augmentent les rapports des « chances » déjà mis en évidence.

### Cinq groupes en fonction de l'intensité et de l'ancienneté de la récurrence

L'importance de la récurrence a conduit à tenter de différencier les formes qu'elle peut prendre et à caractériser les demandeurs d'emploi qui y sont associés [cf. encadré 2]. Une partition en cinq groupes a été retenue.

#### • Les « peu récurrents » (25 % des récurrents)

Ces demandeurs d'emploi ont peu de réinscriptions, que ce soit dans les 12 mois précédant l'inscription de référence ou au cours des 36 mois suivants : leur nombre moyen d'inscriptions est de 2,4 contre 3,2 pour l'ensemble. Par ailleurs ils restent inscrits pendant des durées courtes : leur durée cumulée moyenne d'inscription est d'un peu plus de 12 mois contre 19 mois pour l'ensemble des demandeurs d'emploi récurrents.

Les jeunes de moins de 25 ans sont relativement nombreux (36 % contre 27 % en moyenne), de même que les demandeurs d'emploi ayant des niveaux de formation et de qualification élevés. Les inscriptions faisant suite à une première entrée sur le marché du travail sont surreprésentées (16 % contre 8 %), de même que celles faisant suite à des licenciements (21 % contre 16 %) ou des démissions (8 % contre 5 %).

#### • Les « anciens récurrents devenus chômeurs de longue durée » (11 % des récurrents)

Ce sont des demandeurs d'emploi qui ont été récurrents avant 2004 et pour lesquels l'inscription effectuée en 2004 a une durée longue : 27 mois en moyenne contre 8 mois pour l'ensemble. Le nombre moyen total d'inscriptions est faible (2,4 contre 3,2 pour l'ensemble) mais la durée cumulée moyenne d'inscription est d'environ 35 mois contre 19 mois en moyenne.

Les personnes de cette classe sont en majorité indemnisables au titre du régime d'assurance chômage (68 % contre 53 % pour l'ensemble) et les durées longues sont surreprésentées (41 % d'entre elles sont indemnisables sur plus de 21 mois contre 30 % pour l'ensemble). Par ailleurs, plus de la moitié d'entre eux ont plus de 35 ans.

#### • Les « anciens récurrents » (27 % des récurrents)

Cette classe est caractérisée par le fait que 82 % des demandeurs ont eu une inscription avant 2004 (contre 50 % en moyenne) mais que les inscriptions ultérieures restent rares. Leur nombre moyen d'inscriptions est limité (2,8 contre 3,2 pour l'ensemble) de même que la durée cumulée moyenne d'inscription (13 mois contre 19 mois pour l'ensemble).

Les demandeurs d'emploi de cette classe, probablement en conséquence de leurs allers-retours entre le chômage et des emplois de courte durée, sont souvent indemnisables

### Encadré 3

#### La définition de la récurrence au chômage

Dans la partie descriptive de cette étude, l'indicateur retenu pour définir la récurrence est : avoir eu au moins deux inscriptions (ou une réinscription) au cours d'une période de quatre ans. Pour tenir compte du fait qu'une partie des demandeurs d'emploi inscrits en 2004 l'avaient déjà été auparavant, leurs inscriptions ont été comptabilisées sur une période de douze mois précédant l'inscription de 2004. Les événements se situent donc sur quatre années glissantes au cours de la période 2003-2007.

On observe chaque mois quatre types de situations distincts :

1. Les « présents en continu » : une inscription à Pôle emploi en 2004, toujours en cours le mois considéré. Dès lors que la durée dépasse 12 mois, ce sont des demandeurs de longue durée. Certains demandeurs qui restent inscrits plus de 24 mois d'affilée sont des demandeurs de très longue durée.
2. Les « présents récurrents » : une inscription en cours et plus d'une inscription entre 2003 et le mois considéré.
3. Les « sortis » : inscription de 2004 annulée et aucune autre inscription entre 2003 et le mois considéré.
4. Les « sortis récurrents » : dernière inscription annulée et au moins une autre inscription entre 2003 et le mois considéré.

Au cours de la période d'observation, un demandeur d'emploi peut passer de la situation « présent en continu » à « sorti », de « sorti » à « présent récurrent » et de « présent récurrent » à « sorti récurrent ». Dès lors qu'il est « sorti », un demandeur ne peut plus être « présent en continu » et dès lors qu'il est récurrent, il ne peut plus être « sorti », mais il sera « sorti récurrent ».

(58 % contre 53 % en moyenne) mais ne bénéficient pas de droits importants à l'indemnisation (environ un tiers d'entre eux sont indemnisables sur une durée de 4 mois à 15 mois contre 23 % en moyenne). Les inscriptions suite à une fin de contrat ou une fin de mission d'intérim sont surreprésentées (44 % contre 39 %).

#### • Les « nouveaux récurrents » (17 % des récurrents)

Les demandeurs d'emploi de cette classe sont récurrents après l'inscription de 2004. Ils comptabilisent d'assez nombreuses réinscriptions sur la période des trois ans suivant 2004 (2,5 contre 1,5 pour l'ensemble). Leur durée cumulée moyenne d'inscription est d'environ 21 mois contre 19 mois pour l'ensemble.

Les demandeurs de moins de 25 ans sont surreprésentés (35 % contre 27 % en moyenne) de même que ceux qui s'inscrivent pour le motif de première entrée sur le marché du travail (16 % contre 8 %), ainsi que ceux qui s'inscrivent après un licenciement (21 % contre 16 %) ou une démission (8 % contre 5 %). Les personnes non indemnisables sont davantage représentées (54 % contre 47 % en moyenne).

#### • Les « très récurrents » (20 % des récurrents)

Ces demandeurs d'emploi comptabilisent beaucoup d'inscriptions, que ce soit dans la période antérieure ou celle postérieure à l'inscription de 2004. Leur nombre moyen d'inscriptions est de 5,0 contre 3,2 pour l'ensemble et leur durée cumulée moyenne d'inscription atteint environ 26 mois contre 19 mois dans l'ensemble. Les ouvriers (qualifiés ou non) sont surreprésentés, de même que les demandeurs d'emploi ayant des niveaux de formation peu élevés : plus d'un quart d'entre eux possède un niveau de formation inférieur au CAP/BEP tandis que plus d'un demandeur sur deux n'a pas de diplôme. Les demandeurs indemnisables

entre 4 mois et 15 mois sont relativement nombreux (30 % contre 23 % en moyenne), de même que ceux qui sont non indemnisables (49 % contre 47 %). Enfin c'est dans cette classe que les bénéficiaires du RMI sont les plus nombreux (16 % contre 10 % en moyenne).

Malgré les écarts, ces cinq classes de demandeurs d'emploi récurrents n'apparaissent pas fortement différenciées au regard des caractéristiques des demandeurs. En effet, tous les profils sociodémographiques et les types de métiers recherchés se retrouvent dans les différentes formes de récurrence définies. Pour éclairer plus avant ce constat de prégnance et de diffusion des situations de récurrence, d'autres facteurs doivent être mobilisés, en particulier la nature spécifique des marchés du travail sur lesquels évoluent les individus. De même, le rôle des services qui leur sont rendus par Pôle emploi devrait être mis en regard de leurs différentes trajectoires.

Danielle GRÉCO et Clémence LE ROY  
Sous-direction Etudes et évaluations

Directeur de la publication :  
Christian CHARPY

Directrice de la rédaction :  
Annie GAUVIN

Rédacteur en chef :  
François AVENTUR

Secrétariat de rédaction :  
Isabelle LABRIDY

Site : [www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)